

**COMPTE-RENDU DU WEBINAIRE
CONCERTATION CONTINUE**
Intégration paysagère du projet
31 janvier 2023

Projet de production d'aciers électriques à Mardyck

La réunion s'est déroulée sous forme d'un webinaire le mardi 31 janvier 2023, de 18h à 19h15.
Il a réuni 4 personnes (2 en présentiel et 2 en visio).

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. PRÉSENTATION DE LA CONCERTATION CONTINUE	3
3. PRESENTATION DU PROJET.....	4
4. SYNTHÈSE DES TRAVAUX MENÉS SUR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE.....	4
5. CONCLUSION.....	8

Le diaporama présenté lors du webinaire est annexé au présent compte-rendu.

1. INTRODUCTION

Frédéric BUSSELEZ, en charge de l'animation, indique que l'atelier se déroule à la fois en présentiel dans une salle sur le site de Mardyck et en visio. Il rappelle brièvement le contexte de la concertation préalable, puis l'étape de la concertation continue dans laquelle se déroule cet atelier. Il expose le déroulé de la réunion et les modalités de participation. Il procède à un tour de table des personnes présentes et invite **Anne-Marie ROYAL**, garante de la concertation, à présenter la concertation continue.

2. PRESENTATION DE LA CONCERTATION CONTINUE

Anne-Marie ROYAL rappelle que nous sommes entrés dans la phase dite de « concertation continue » qui est la 2^{ème} étape du processus. C'est une période où le maître d'ouvrage, après avoir répondu aux questions, intégré les enseignements de la phase de concertation préalable et décidé de continuer le projet, apporte de nouvelles précisions notamment grâce aux études qui sont menées. C'est une phase de dialogue qui permet de répondre aux questionnements de la population, d'expliquer les modifications du projet (dans 60 % des cas, le projet du MO évolue suite à la concertation préalable, ce n'est pas le cas dans celui des aciers électriques), de compléter les données qui n'étaient pas totales lors de la première phase, notamment sur l'environnement, l'intégration paysagère et aussi le chantier (sur ce dernier point, elle indique que les éléments précis ne sont pas encore existants). Le maître d'ouvrage s'est, par ailleurs, engagé à poursuivre l'information des salariés et des habitants des communes environnantes.

Anne-Marie ROYAL rappelle également que la concertation s'arrête, ainsi que sa mission de garante, au moment de l'enquête publique qui est la phase finale avant l'autorisation de lancement des travaux prévue en avril 2023.

Elle indique enfin qu'elle demeure joignable sur son adresse mail (anne-marie.royal@garant-cndp.fr).

Benjamin BRYGO complète en rappelant les étapes à l'issue de la concertation préalable qui s'est achevée le 22 septembre 2022. Il indique que, suite à la parution du bilan des garantes le 14 octobre, ArcelorMittal France a rendu fin octobre un mémoire en réponse qui a été transmis à la CNDP. Celle-ci ayant estimé que les réponses étaient suffisantes et complètes, elle a donné les orientations et les suggestions sur lesquelles la concertation continue doit s'attacher, sujets notamment des deux webinaires qui ont été organisés.

Anne-Marie ROYAL indique également que le site de la concertation est toujours en ligne, que l'ensemble des comptes-rendus et des ressources documentaires y sont consultables et qu'il est toujours possible de poser des questions grâce au formulaire. L'adresse demeure inchangée : concertation-amf-electryck.fr



ArcelorMittal

3. PRÉSENTATION DU PROJET

Benjamin BRYGO présente brièvement ArcelorMittal France. Il rappelle le contexte du projet avec l'implantation d'une unité de production d'aciers électriques sur le site de Mardyck pour le marché de l'automobile en complément de l'usine de Saint-Chély d'Apcher (production aujourd'hui de 100 000 tonnes). Il revient sur les données clés avec un budget de plus de 300 millions d'euros, une centaine d'emplois, 5 nouvelles lignes dédiées à la production d'aciers électriques (200 000 tonnes). Il précise que l'objectif du démarrage est mi-2024 pour la 1^{ère} phase et mi-2025 pour la 2^{ème} phase.

Afin de détailler et compléter la présentation du projet, **Benjamin BRYGO** invite les participants à visionner le film qui a été réalisé (*consultable sur le site internet dans la rubrique « documents »*).

4. SYNTHÈSE DES TRAVAUX MENÉS SUR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE

En préambule, **Benjamin BRYGO** indique que le projet aura des impacts sur le territoire au niveau de l'environnement, des risques naturels, des risques industriels, du milieu naturel et des retombées socio-économiques (sujets du webinaire du 25 janvier). Des études sont menées, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, afin d'évaluer, réduire et compenser les effets du projet. Un des volets de ces études porte sur le cadre de vie et l'intégration paysagère.

Il a été établi que l'impact prépondérant sur le paysage est la tour de vernissage. Bien que le nouveau process s'implante dans des bâtiments existants (dédiés initialement à une production arrêtée en 2006), des aménagements sont nécessaires afin d'accueillir les nouveaux équipements. La première étape est une extension de la halle 8 d'une centaine de mètres, la construction de la tour de vernissage et enfin la construction du local de stockage des vernis (surface totale créée de 6 320 m², sur une surface globale existante de 67 000 m²).

La tour est donc nécessaire au process d'ArcelorMittal pour la phase de vernissage, de séchage et de refroidissement de la tôle. Différents paramètres définissent la hauteur : la vitesse de la bande, le temps et la température de cuisson et de refroidissement du vernis. Pour cela de l'espace est nécessaire afin d'intégrer la totalité des équipements qui interviennent à chaque étape.

Les caractéristiques de la tour

(voir présentation jointe)

Eric LE ROLL, ArcelorMittal, précise que le process s'organise autour d'équipements installés les uns au-dessus des autres avec une gestion rigoureuse de la température et des impératifs technologiques, ce qui justifie la construction de la tour qui sert de « parapluie » à l'ensemble. Ce bâtiment a une structure métallique sur laquelle est appliqué un bardage métallique. La tour a une emprise 529 m² et une hauteur de 66 m. Concernant son intégration dans le paysage, il a été décidé de veiller à son homogénéité avec les bâtiments existants afin qu'elle soit la plus discrète possible. Cette intégration a également pris en compte la sécurité et le risque de gêne en raison notamment de sa proximité avec l'autoroute A16 (réverbération des matériaux, couleurs) et avec des habitations. Des simulations sont effectuées régulièrement



ArcelorMittal

avec des prises de vues drone afin de mesurer l'impact visuel en fonction de l'heure du jour et de la météo. Ces choix bien évidemment en intègrent les contraintes imposées par le nuancier de couleurs disponible.

Anne-Marie ROYAL souhaite avoir une précision sur la provenance des aciers colorés destinés au bardage.

Eric LE ROLL indique que les aciers viennent des Hauts-de-France, vraisemblablement fabriqués et mis en bobine à Dunkerque et laqués dans l'usine de Montataire dans l'Oise.

La construction de la tour est confiée à un architecte qui doit veiller au respect des normes locales, régionales et nationales préalable au dépôt de permis. Par ailleurs, les règles de sécurité pour le personnel doivent être respectées ainsi que leurs conditions de travail : accès extérieurs pour l'entretien des toitures, installation d'ascenseurs pour les déplacements au sein de la tour, teintes utilisées à l'intérieur des bâtiments, choix de matériaux en fonction de leur résistance dans le temps afin de retarder leur maintenance. Sur ce dernier point, la proximité avec la mer a son importance sur la durabilité.

Eric LE ROLL projette un premier rendu graphique de la tour (*voir présentation*), en indiquant que ce ne sont pas vues contractuelles qu'elles peuvent évoluer encore légèrement (largeur des bandes bleues et des ouvertures). Les couleurs choisies sont : sable et bleu au plus proches des nuances des bâtiments afin de laisser à penser que tout est d'origine.

Marie-Paule ADRIANSEN, riveraine de l'usine, remarque que ces nuances ne sont pas celles des autres tours.

Eric LE ROLL indique que lors de la construction des autres unités il avait été décidé de procéder autrement en fonction des emplacements et de l'environnement pour le choix des couleurs.

François ADRIANSEN, riverain de l'usine, souhaite connaître la différence entre les deux tours et leur hauteur.

Eric LE ROLL précise qu'il n'y aura presque pas de différence entre les deux tours (65 m et 66 m).

S'en suit une phase d'échanges avec les deux personnes en salle afin d'obtenir leur perception sur le rendu, cette phase permettant encore de faire évoluer le projet et le travail de l'architecte.

Marie-Paule ADRIANSEN indique qu'elle aime bien le bleu et la sobriété. **François ADRIANSEN** trouve qu'elle s'intègre bien dans l'usine. Ils indiquent tous les deux que la tour actuelle se voit de loin depuis l'autoroute de Lille, mais finalement en proportion beaucoup moins depuis leurs propriétés compte tenu de son implantation et de son orientation.

Eric LE ROLL précise d'autres points : les obligations quant au bruit dans le respect des normes imposées, l'obligation de chauffer la ligne d'emballage en toute saison à 8°C au-dessus de la température extérieure afin d'éviter tout phénomène de condensation préjudiciable au



ArcelorMittal

produit. Il indique que le revêtement choisi permet de conserver les calories et c'est également un isolant phonique.

Anne-Marie ROYAL demande si l'énergie dégagée est récupérée et permet de chauffer les bâtiments.

Eric LE ROLL confirme que les calories des fours qui chauffent à 300 °C seront captées afin d'être utilisé pour différentes applications, comme le chauffage des halles.

Marie-Paule ADRIANSEN souhaite savoir s'il existe des vues de l'intérieur de la tour.

Benjamin BRYGO indique qu'il existe des éléments mais que pour l'instant ils ne peuvent pas être diffusés. **Eric LE ROLL** ajoute que l'intérieur est constitué d'une multitude de planchers superposés pour installer les équipements, avec une bande verticale montante et descendante, il précise également qu'il n'y a pas de personnel sur cette installation (autre que pour la maintenance). **Benjamin BRYGO** ajoute que la bobine est déroulée, dégraissée dans un bac, puis chauffée à plus de 1 000°C, elle est refroidie avant d'arriver dans la tour où elle est vernie avec un process de cuisson, de refroidissement et de séchage. Ce procédé est très particulier et soumis au secret industriel.

Concernant la construction, **Eric LE ROLL** ajoute que les deux premiers niveaux seront en béton, puis le reste en structure en métal, avec une succession de planchers intermédiaires pour la maintenance et la manutention.

Anne-Marie ROYAL souhaite avoir des précisions sur les ouvertures qui sont dessinées.

Eric LE ROLL indique qu'il s'agit d'ouvertures en polycarbonate (matériau translucide le plus stable dans le temps) permettant d'amener la lumière sur tous les niveaux de planchers, limiter le recours à l'éclairage artificiel. En complément des rendus, il précise que des escaliers seront installés pour l'accès au toit et la maintenance, ainsi que des extracteurs d'air sur la face Est afin qu'ils soient le moins visibles et le moins exposés aux intempéries (avec des anti volatiles pour protéger les oiseaux).

Anne-Marie ROYAL demande si le toit de la tour pourra accueillir des nids éventuels.

Eric LE ROLL plaisante en ajoutant que la nature fera bien ce qu'elle voudra et que si des espèces venaient à s'installer, elles ne seront pas dérangées. Il rappelle aussi que cette tour n'est pas une cheminée.

Marie-Paule ADRIANSEN souhaite savoir si l'eau, en cas de fortes pluies, s'évacue bien.

Eric LE ROLL indique que le site dispose d'un réseau d'égouts, qu'il n'y a pas de rejet et qu'en ultime secours des déversoirs d'orage de toiture sont prévus, qui évacueraient l'eau sur les pelouses sans stagnation. Il ajoute également que le projet est installé sur une partie déjà bitumée du site et qu'aucune zone complémentaire ne sera imperméabilisée (anciennes installations, extension sur parking existant). **Benjamin BRYGO** complète en indiquant que la zone humide ne sera pas impactée et sera contournée.

Marie-Paule ADRIANSEN souhaite savoir également s'il y a une production d'odeur en raison de l'usage de vernis.

Benjamin BRYGO précise que l'installation bénéficie d'un oxydateur qui permet de traiter les fumées du vernissage. Ce système est d'ailleurs en fonctionnement à Saint-Chély, sachant que l'usine est au cœur de la zone urbaine avec des habitations à moins de 30 m de la tour, et qu'il n'y a aucun retour de désagrément sur ce point de la part des populations aux alentours. **Eric LE ROLL** confirme donc que c'est un procédé bien maîtrisé par ArcelorMittal et que c'est par ailleurs une obligation pour la protection du personnel y travaillant (empêcher qu'il respire le vernis).

Marie-Paule ADRIANSEN souhaite savoir, dans la continuité des échanges, si le personnel porte un masque.

Benjamin BRYGO indique que le personnel porte un masque uniquement en cas d'intervention de maintenance dans les fours en raison des particules et des poussières réfractaires s'y trouvant à l'intérieur, il n'est pas destiné à protéger des odeurs. Par principe de précaution, les interventions dans les équipements dits « confinés » (comme les cuves fermées) se font avec un masque ventilé en cas de risque de manque d'oxygène.

Hugues BAUDIN, ArcelorMittal, qui suit la réunion en visio, précise que les vernis utilisés sont moins agressifs, comportent beaucoup moins de solvants que jadis et qu'ils sont constitués pour une large part d'eau.

Anne-Marie ROYAL précise que le ressenti visuel des riverains, leur avis est important, qu'elle note qu'il n'y a pas de remarque négative par rapport à ce projet de leur part. Les riverains indiquent également qu'ils ne voient pas la tour de chez eux mais uniquement lors de leurs déplacements. Elle informe que pendant la concertation préalable la question de la réfection globale des bâtiments a été posée mais qu'ArcelorMittal a toujours précisé que cette demande ne serait pas retenue compte tenu du coût. Dans d'autres concertations, les maîtres d'ouvrage, au vu des demandes des riverains des collectivités, prennent parfois des décisions différentes et intègrent une rénovation plus complète du site, alors qu'elle n'était pas dans le projet initial.

Les riverains confirment que les couleurs du site ne les dérangent pas et qu'ils ne voient pas la tour depuis chez eux. **Benjamin BRYGO** ajoute que des ajustements sont programmés sur le bâti à l'occasion des travaux du projet aciers électriques, mais que l'ensemble du site restera tel qu'il est actuellement.

Anne-Marie ROYAL résume en rappelant que c'est la nouvelle partie qui s'intègre dans l'existant en termes de couleurs et non l'inverse.

Elle fait aussi part d'une anecdote recueillie lors d'un débat mobile où un cycliste belge indiquait que les tours des usines sont des repères très pratiques dans la plaine.

Eric LE ROLL complète en indiquant qu'il n'est pas prévu d'éclairage sur la partie haute de la tour et qu'elle n'est pas soumise aux règles strictes imposées par l'aviation civile. Seuls des éclairages de signalisation au sol sont prévus (entrées de portes, routes) ainsi que ceux à l'intérieur des bâtiments pour la sécurité du personnel.



ArcelorMittal

Benjamin BRYGO précise que l'aspect de la tour a évolué depuis le début de la démarche, le rendu repris dans le dossier de concertation n'est plus le même (*se référer aux différents documents sur le site internet de la concertation*) que celui d'aujourd'hui. **Anne-Marie ROYAL** ajoute que les aspects techniques ont dû également évoluer, notamment sur l'éclairage intérieur et extérieur.

François ADRIANSEN souhaite savoir s'il est certain que l'enquête publique aura lieu, s'il peut y avoir encore une marche arrière sur le projet.

Benjamin BRYGO indique que l'administration est encore en cours d'instruction, qu'elle a toujours un droit de véto, que l'enquête publique peut amener de nouveaux éléments. Il ajoute aussi l'aspect économique : il existe des exemples, notamment en Pologne, où la ligne de galva a commencé à être construite puis stoppée en raison du contexte économique parfois instable. **Eric LE ROLL** indique aussi qu'il convient d'être prudents même si le projet d'aciers électriques est attendu. **Anne-Marie ROYAL** rappelle que lors de la concertation préalable une question récurrente portait sur le modèle économique lié à la mobilité électrique, que se passerait-il finalement si le marché de la voiture électrique n'est pas celui attendu et imposé, notamment avec un hypothétique recours à la propulsion à l'hydrogène. ArcelorMittal avait alors indiqué qu'il existe d'autres débouchés pour les aciers électriques (ferroviaire, éoliennes, équipements ménagers...). **Eric LE ROLL** ajoute que l'important est de prévoir une ligne de production pouvant s'adapter aux différentes spécificités de l'acier qui seraient demandées par les clients afin d'ouvrir au maximum le marché.

Anne-Marie ROYAL rappelle aussi que 300 millions d'euros est un investissement conséquent et qu'il est toujours possible que l'entreprise mère décide d'arrêter le projet. Elle ajoute par contre qu'au niveau administratif il y a peu de risques que ça n'avance pas, les dossiers sont en cours d'instruction, il n'y a pas eu de réelle opposition jusqu'ici et finalement peu d'impacts majeurs.

5. CONCLUSION

Anne-Marie ROYAL remercie les intervenants pour leur présentation, les participants pour leurs questions et leurs avis, rappelle que l'on peut toujours questionner le maître d'ouvrage par mail et sur le site internet de la concertation jusque mi-février, que le projet continue même après cette phase et que les équipes d'ArcelorMittal restent mobilisées.

Benjamin BRYGO remercie les participants de leur présence et de leurs interventions. Il indique que c'est un plaisir d'accueillir les riverains au sein du site. Il remercie Eric LE ROLL pour la qualité de la présentation et la passion qu'il a mise dans son exposé, ainsi que Anne-Marie ROYAL pour son accompagnement durant la concertation.

Fin du webinaire.